

Service Eau, Risques, Nature et Forêt
Unité Eau
Affaire suivie par : Yannick WITTIG
Tél : 03 39 59 55 54
yannick.wittig@doubs.gouv.fr

à

Communauté de Communes
Doubs Baumois
4 rue des Terreaux
25110 BAUME-LES-DAMES

Besançon, le **21 JUIN 2023**

OBJET : Accord sur dossier déclaration loi sur l'eau instruit au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement : **Modernisation du système d'assainissement collectif de BAUME-LES-DAMES**

REFER : 0100020997

P.J. : 1

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement concernant la modernisation du système d'assainissement de BAUME-LES-DAMES, dossier enregistré sous le numéro : 0100020997, un récépissé vous a été délivré en date du 09 mai 2023 lors du dépôt en ligne. L'instruction par mon service a conclu à la nécessité d'apporter quelques compléments afin que votre dossier soit régulier. Vous avez apporté les compléments en date du 16 juin 2023 et un nouveau récépissé vous a été délivré.

J'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est désormais complet et régulier. Je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier, sous réserve des autres autorisations dont pourraient relever votre projet.

Vous trouverez en annexe, pour rappel, les caractéristiques et les engagements techniques du système d'assainissement de BAUME-LES-DAMES.

En application de l'article R214-40-3 du Code de l'Environnement, la mise en service ou la réalisation du projet, objet de votre déclaration, doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date de déclaration, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

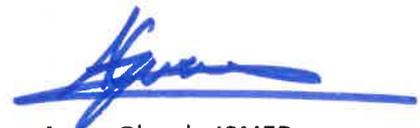
Je vous demande de m'informer régulièrement de l'avancement des travaux ainsi que, avant réalisation, du choix technique retenu par l'entreprise pour la pose des deux canalisations de rejet au Doubs au niveau du secteur Cour.

Copies du récépissé, de ce courrier ainsi que le dossier de déclaration sont également adressées aux mairies des communes d'AUTECHAUX et BAUME-LES-DAMES pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents, ainsi que le dossier complet, seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Doubs durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON – 30 rue Charles Nodier – 25000 BESANCON, conformément à l'article R514-3-1 du Code de l'Environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur et par subdélégation,
L'adjointe à la cheffe du service
Eau, Risques, Nature et Forêt



Anne-Claude ISNER

ANNEXE AU RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Caractéristiques et engagements techniques du système d'assainissement de BAUME-LES-DAMES, dossier n° 0100020997

Identification du demandeur : Communauté de Communes Doubs Baumois

Systeme de collecte :

- Communes raccordées : AUTECHAUX et BAUME-LES-DAMES
- Ouvrages de surverse soumis à autosurveillance (A1) :

Identification	Localisation (Lt 93)	Flux de pollution en kg DBO5/j collecté par le tronçon concerné	Milieu récepteur Coord. (Lt 93) du point de rejet
PR Jouffroy d'Abbans	Baume-Les-Dames X = 953 603 Y = 6 699 233	211	Le Doubs X = 953 598 Y = 6 698 102
PR du Tennis	Baume-Les-Dames X = 952 852 Y = 6 699 452	134	Le Doubs X = 953 233 Y = 6 698 755

Station de traitement des eaux usées :

Nom	STEU de BAUME-LES-DAMES
Localisation	Commune de BAUME-LES-DAMES
Coordonnées géographiques (Lt 93)	Ouvrage de traitement : X = 952 771 Y = 6 698 135
	Déversoir de tête (A2) : PR Sablière X = 953 310 Y = 6 698 843
Filière eau	Boues activées à aération prolongée (BAAP)
Filière boues	Table d'égouttage / Stockage boues liquides
Capacité nominale	480 kg de DBO5/j soit 8000 EH
Débit nominal	4600 m ³ /j
Débit de référence	4600 m ³ /j ou Percentile 95 (PC95) si supérieur

Niveaux de rejet à respecter :

Paramètre	Concentration maximale à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre	Concentration rédhibitoire à ne pas dépasser
DBO5	25 mg (O ₂)/l	88 %	50 mg (O ₂)/l
DCO	90 mg (O ₂)/l	80 %	180 mg (O ₂)/l
MES	30 mg/l	90 %	75 mg/l
NTK	15 mg N/l	70 %	/
NH4	13 mg N/l	/	/
NGL	15 mg N/l	70 %	/
PTOT	2 mg P/l	80 %	/

Les performances de la STEU de BAUME-LES-DAMES se conforment aux valeurs limites en concentration ou en rendement. Pour les paramètres NGL et PTOT, le respect des valeurs limites sera examiné au regard de la moyenne annuelle. Pour les autres paramètres, la conformité sera examinée pour chaque bilan pris individuellement.

Rejets des eaux traitées et des eaux surversées (déversoir de tête A2) :

Rejet	Sortie STEU (eaux traitées)	Déversoir de tête (A2) : PR Sablière
Localisation (Lt 93)	X = 952 782 Y = 6 698 104	X = 953 233 Y = 6 698 755
Faisabilité d'une ZRV	ZRV non réalisable car présence de zones humides	/
Mode de rejet	Canalisation de rejet	
Nom de l'exutoire	FRDR 625 : Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey	
Bassin versant	Doubs moyen (DO_02_09)	